

Pôle emploi et le monde associatif doivent coopérer

Le Monde 5 mai 2016

La lutte contre le chômage a besoin d'initiatives communes entre le service public et les associations qui soutiennent les demandeurs d'emploi

PAR PATRICE BONY,
JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD,
MARIA NOWAK
ET CHRISTIAN PIKETTY

Au moment où l'Assemblée nationale entame le débat sur le projet de « loi travail », un collectif d'associations engagées dans la lutte contre le chômage – regroupées dans le Pacte civique (www.pacte-civique.org) – vient de lancer une initiative citoyenne de coopération avec Pôle emploi, qui a mis en place un « Nouveau parcours du demandeur d'emploi » visant à individualiser davantage ses services.

Dans une économie en mutation, qui a des conséquences inévitables sur la législation du travail, l'emploi et le mode de recrutement des entreprises, il est en effet plus urgent que jamais de rapprocher l'action institutionnelle de l'action citoyenne, en améliorant leur efficacité commune au service des usagers.

Dans le cadre de la Fête du travail, faites des emplois, organisée désormais chaque année par le Pacte civique, les responsables de ces associations et Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, ont débattu, le 4 mai, dans les locaux de l'Assemblée nationale, des trois objectifs de cette coopération.

Améliorer les bonnes pratiques de coopération entre Pôle emploi et les associations. Les pratiques mises en

œuvre par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), les Clubs régionaux d'entreprises partenaires d'insertion (Crep) et Nos quartiers ont des talents (NQT) doivent apporter aux demandeurs d'emploi et aux créateurs d'entreprise un accompagnement plus efficace, en combinant les moyens et le savoir-faire d'un grand acteur public et les services et contacts d'associations adaptées aux besoins spécifiques de chacun.

Coproduire et coconstruire mieux et davantage avec les usagers ? L'expérience des comités de liaison, créés grâce aux efforts des organisations des chômeurs et avec le soutien de Pôle emploi, est pleine d'enseignements à suivre, tels que la possibilité de report de rendez-vous par les demandeurs d'emploi sans conséquence sur leur situation, l'évolution du dispositif des droits rechargeables ou les travaux de refonte de courriers adressés aux demandeurs d'emploi, dans un style mieux adapté. Les représentants de Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) et de la CFDT ont partagé leur expérience dans ce domaine.

Innover et expérimenter entre associations et Pôle emploi. Si l'innovation vient du terrain, elle ne se développe que par un soutien institutionnel. Le projet d'ATD Quart Monde « Territoires zéro chômeur de longue durée » va être expérimenté dans plusieurs sites, comme c'est déjà le cas de la microfranchise développée par l'ADIE, ou de la formation des publics précaires au numérique portée par Emmaüs-Connect. Chacun de ces projets peut décupler son impact potentiel en bénéficiant d'une bonne articulation avec Pôle emploi.

Ce débat public est l'étape importante d'une action commune développée à partir de partenariats nouveaux au niveau local et régional entre les agences de Pôle emploi, le réseau du Pacte civique et les associations concernées. L'impulsion donnée aujourd'hui au niveau national vise à soutenir ces initiatives concrétisées localement en fonction des besoins du territoire, des moyens disponibles et de la volonté de collaboration des partenaires. Combinant la solidarité publique et la fraternité citoyenne, ces actions novatrices, menées au bénéfice des usagers, faciliteront les futurs ajustements indispensables du cadre légal à la réalité. Ils pourront conduire à généraliser des expérimentations qui ont déjà démontré leur efficacité. ■

Patrice Bony est présidente de la Fédération des Crepi. Jean-Baptiste de Foucauld est coordonnateur du Pacte civique. Maria Nowak est présidente de l'ADIE international. Christian Piketty est administrateur de Solidarités nouvelles face au chômage.